

PAR COURRIEL

Le 30 septembre 2026

N/Réf. : AI26_000008

Objet : Réponse à la demande d'accès à l'information

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information du 24 septembre 2026, dans laquelle vous nous demandez les documents et renseignements suivants :

1. Le nombre de personnes s'identifiant comme minorités visibles, comme Noires et comme Autochtones dans vos effectifs.
2. Ces mêmes données selon les catégories d'emploi suivantes : cadres; professionnels; autres catégories d'emploi.
3. Le même niveau de détail spécifiquement pour la Direction des ressources humaines.

Vous trouverez en pièce jointe un document présentant les plus récentes informations en lien avec la diversité au sein des ressources humaines. Toutefois, la Société ne possède aucun document qui catégorise ces résultats par direction ou par catégorie d'emploi. La réponse à cette portion de la demande nécessiterait la réalisation de compilations et de comparaisons de données visant à produire un nouveau document, ce à quoi la Société n'est pas tenue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons qu'il est possible de vous adresser à la Commission d'accès à l'information afin de demander la révision de la décision qui vous est communiquée par la présente. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note concernant l'exercice de ce recours.

Cordialement,

[Original signé]

Brigitte Boulianne
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements
personnels

p. j. 2